
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE COMITE DIRECTEUR DU 23 DECEMBRE 2025 EN VISIOCONFERENCE

- Présents : Stéphan AIME, Laura ANDRIEU, Henri BERGERET, Ludivine CRUBELLIER, Bernard DALMON, Edouard FERNANDES, Maxence GOUX, Philippe JAMET, Richard LAGRAVE, Marie-Christine LALANNE, Gwénola LE DONNE, Michel MAHEUX, Guy MARTEL, Christine MAZIERE, Alain NADAUD, Sophie NEGUERUELLA, Jean NESPOULOUS, Jean PEYRAUD, Lionel REY, Caroline ROBLEDA, Anne SARRUS, Pascale SCHNEIDER, Alexandra VERGNES, Julien VILLE.
- Invités : Éric HILDEBERT, Christine PESTEIL, Philippe RENAUT (Commissaire aux Comptes), Christelle TIFFY (Expert-Comptable).
- Excusés : Jean-Marie APPENZELLER, Valentin BARRAU, Pascale BARO, Michel COLOMA, Claire CORNU, Carlos FERNANDEZ, Aude SCHWEITZER.
- Assiste : Thibault HETZEL.

Début de la réunion : 18h12

- **Approbation du compte-rendu de la réunion de Comité Directeur du 20 septembre 2025**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Informations financières

1.1. Rappel des procédures

Jean PEYRAUD remercie Christelle TIFFY, Philippe RENAUT, Bernard DALMON, Richard LAGRAVE et Christine MAZIERE pour leur accompagnement dans cette première année pleine de fonction de Trésorier. Il rappelle, ensuite, les procédures comptables en vigueur au sein de la Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation. Dans le détail, Bernard DALMON centralise l'arrivée des factures originales et les codifie analytiquement avant de les transmettre à Richard LAGRAVE qui effectue régulièrement les règlements. C'est ensuite Frédérique PERRIN qui saisit les écritures en soignant particulièrement les libellés et qui pointe quotidiennement les comptes bancaires. La codification au préalable évite ainsi une reprise importante d'écritures au moment

de la clôture. En effet, ce sont plus de 600 pages de comptabilité générale et analytique et 21 500 lignes qui sont traitées annuellement et qui incluent les comptes de l'ERFAN¹ Occitanie et des structures CAF² et CNAHN³. A chaque recette ou dépense correspond un justificatif comptable doublement signé. Les travaux de clôture ont ainsi débuté le 14 novembre 2025.

1.2. Compte de résultats

Le compte de résultat retrace l'activité de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation entre le 1 septembre 2024 et le 31 août 2025. L'analyse de l'activité, présentée par Christelle TIFFY, amène les remarques suivantes :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 1 601 249 € dont 63 740 € de fonds dédiés. Ils comprennent :
 - Licences part régionale pour 278 347 € (en hausse de 6%). Cela représente 17% des produits.
 - Subventions pour 123 043 € (en baisse de 30%) soit 8% des produits.
 - Les droits d'engagement pour 148 292 € subissent une baisse de 12%. Ils représentent 9% des produits.
 - Les participations aux formations pour 402 580 €, en hausse de 10% et représentent désormais 25% des produits d'exploitation.
 - La progression des recettes (et des dépenses corrélatives) des Pôles et centres de formation haut niveau se poursuit pour atteindre 379 945 €. Ils représentent 24% des produits.
 - La billetterie des Championnats de France, 25 et 50 m, génère 113 125 Euros soit 7% des produits.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 654 910 dont 63 740 € de dépenses restant à engager sur les fonds dédiés. Elles comprennent, entre autres :
 - Les Pôles et centres de formation haut niveau pour 395 453 € soit 24% des charges.
 - Les charges de personnel pour 357 150 € (22% des charges d'exploitation).
 - Les frais de mission et déplacements pour 256 266 € en progression de 15%. Cela représente 16% des charges.
 - L'aide aux organisations, à la labellisation et aux Comités Départementaux s'élève à 207 255 € soit 13% des dépenses.
 - Les intervenants, notamment pour la formation, représentent 155 840 € soit 9% des charges.

Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 52 260 € après prise en compte des reports de

¹ Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.

² Centre Accession Formation (Natation Course) Occitanie/Font-Romeu et Occitanie/Toulouse.

³ Centre National d'Accession Haut-Niveau de Natation Artistique Occitanie/Colomiers.

ressources de l'année précédente et des engagements restant à réaliser sur les Pôles et le programme J'Apprends à Nager. Le résultat financier, uniquement constitué des produits perçus sur les livrets, est excédentaire de 1 640 €. Le résultat de l'exercice ressort déficitaire de 52 020 €. Ceci est attribué à un reste à charge de l'organisation de chaque Championnat de France sans laquelle l'excédent atteindrait 30 000 €.

A titre complémentaire :

- les abandons de frais s'élèvent à 32 754 €.
- le mécénat atteint 32 754 €.
- la valorisation du bénévolat et des mises à disposition d'équipements sportifs est estimée à 533 720 € et 519 000 €, respectivement.

1.3. Bilan au 31 août 2025

Le bilan reflète la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation au 31 août 2025. Il convient de retenir les éléments suivants de l'intervention de Christelle TIFFY :

- Le total du bilan s'élève à 981 248 €.
- Les investissements représentent 140 800 € en valeur nette.
- L'encours des créances des usagers s'élève à 324 845 Euros ; le dénouement en début d'exercice suivant des créances les plus importantes a été vérifié ; les autres créances s'élèvent à 154 513 € et correspondent au reliquat de subventions à percevoir (sur l'année comptable étudiée).
- Les disponibilités s'élèvent à 354 779 € dont 27 510 € pour les comptes bancaires du Centre National d'Entraînement de Font-Romeu.
- Au passif, après prise en compte du déficit de l'année, les fonds propres s'élèvent à 604 810 €. Il n'y a plus de subvention d'investissement restant par rapport au compte de résultat.
- La Ligue pratique la méthode des fonds dédiés depuis de nombreuses années. Cette méthode comptable, devenue désormais obligatoire, conduit à comptabiliser sur l'exercice une charge correspondant aux dépenses restant à engager à la clôture de l'exercice sur les subventions obtenues et les ressources affectées. Par cette méthode, on prend en compte, dans le résultat de l'exercice, uniquement la partie de la subvention ou des ressources affectées qui ont été consommées par des dépenses de l'exercice. L'excédent fera l'objet de dépenses sur les exercices futurs. Ainsi, il reste à engager sur les prochains exercices 24 982 € de charges sur les ressources affectées pour le Pôle et 19 273 € de charges sur les subventions obtenues pour le programme J'Apprends à Nager et Plan Aisance Aquatique. Les dettes auprès d'établissements de crédits s'élèvent à 0 €.
- Les dettes à court terme s'élèvent à 298 749 € en baisse par rapport à l'année dernière. Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 62 108 € sans reliquat habituel.

En conclusion, la situation financière de la Ligue reste saine et solide malgré le résultat déficitaire de l'exercice. Il y a totale autonomie financière et le montant des disponibilités est sécurisant pour assurer les charges courantes en cas d'arrêt d'activité durant une période de 2,5 mois. Le niveau des fonds propres constitués au cours des années antérieures permet d'absorber le déficit. Cela permet d'assurer qu'au 31 août 2025, malgré le déficit, la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause.

Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes, a mené des investigations sur le cycle de financement et de trésorerie, le cycle d'achat, le cycle des produits d'exploitation, des comptes de clubs et de l'ERFAN Occitanie. Il a également contrôlé les subventions en termes de notification, de versement et d'utilisation eu égard à leur objet. Un rapprochement a également été effectué entre la facturation émise et la comptabilité. Philippe RENAUT souligne l'amélioration de la facturation des prestations de l'ERFAN Occitanie ce qui facilite la conduite des opérations de contrôle.

En conclusion, Philippe RENAUT ne décèle aucune anomalie, certifie purement et simplement les comptes et déclare, au regard des différents indicateurs, saine et solide, la situation de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.

1.4. Approbation des comptes annuels 2024-2025

Edouard FERNANDES s'interroge sur la mise en place de la facturation électronique. Il est répondu que la mise en place est envisagée de façon progressive afin de ne pas impacter l'opérationnalité des procédures en cours (cf. § 1.1).

Compte-tenu des informations précédentes, le Comité Directeur approuve, à l'unanimité, le principe d'arrêter les comptes du 1 septembre 2024 au 31 août 2025 en vue de leur présentation lors de l'Assemblée Générale du 10 janvier 2026.

A cet instant, Bernard DALMON confirme la poursuite de l'action de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation en faveur de l'accompagnement des clubs, de l'accueil de manifestations d'envergure nationale et du développement de l'ERFAN Occitanie avec, pour ce dernier point, l'appui de deux salariés supplémentaires et la sollicitation moindre d'intervenants extérieurs.

1.5. Annuel Règlement Régional Financier 2026

Après accord des animateurs des Défis Régionaux concernés, le Comité Directeur approuve, à l'unanimité, la proposition d'Annuel Règlement Financier 2026 qui repose, d'une part, sur une majoration de 2% des droits d'engagements pour chaque discipline, d'autre part, sur la reconduction de toutes les aides aux organisations ou spécifiques aux disciplines. A noter que quitus au Comité Directeur sera demandé à l'Assemblée Générale pour le règlement financier régional 2026 du Waterpolo.

1.6. Valorisation de la labellisation des clubs 2025-2028

Les résultats de la campagne 2025 de la labellisation des clubs par la Fédération Française de Natation pour la période 2025-2028 sont disponibles ci-après.

Labels	Clubs	Valorisation régionale
Or	Les Dauphins du TOEC	3 000 €
Or	Montpellier Méditerranée Métropole UC Natation	3 000 €
Argent	Avenir Muret Natation	2 000 €
Argent	Lavaur Natation	2 000 €
Argent	US Colomiers Natation	2 000 €
Bronze	Aqua et Synchro 66	1 000 €
Bronze	ASPTT Montpellier	1 000 €
Bronze	ASPTT Toulouse	1 000 €
Bronze	Canet 66 Natation	1 000 €
Bronze	CN Auch	1 000 €
Bronze	CN Cévennes Alès	1 000 €
Bronze	Colomiers NS	1 000 €
Bronze	Grand Rodez Natation	1 000 €
Bronze	Montauban Natation	1 000 €
Bronze	NC Nîmois	1 000 €
Bronze	TOAC Natation	1 000 €

Le Comité Directeur prend acte de ces résultats et approuve, à l'unanimité, la valorisation des différents labels susmentionnés pour un total de 23 000 Euros.

2. Affaires institutionnelles

Bernard DALMON interpelle le Comité Directeur relativement à la demande d'affiliation d'une nouvelle structure à la Fédération Française de Natation sur le bassin de vie de Pézenas. A l'unanimité, le Comité Directeur entérine, d'une part, le principe de rencontrer les acteurs locaux concernés et, d'autre, au regard des pièces de ladite de demande, de se prononcer par consultation électronique sur le contenu de l'avis à formuler à la Fédération Française de Natation, cette dernière formulant la réponse définitive.

Les clubs seront sollicités prochainement quant à leur intérêt à bénéficier de places à tarif préférentiel aux Championnats d'Europe (Paris, 25 juillet au 16 août 2026) parmi un contingent affecté à la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation.



La préparation de l'Assemblée Générale suit son cours, l'ordre du jour détaillé et minuté étant présenté, à titre informel, au Comité Directeur.

3. Questions diverses

En l'absence de questions, la réunion est clôturée.

Fin de la réunion : 20h17

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général